

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 12 mai 2022

**PRÉSENTS** : Ghislaine DUPUY – Nicolas REY – Jean-Jacques RAFFIN – Christophe VUILLEMIN – Gérard DUTEL – Véronique DEBERT – Guillaume GARIN – Pierre-Jean LAFFAY

**ABSENTS EXCUSÉS** : Sylvie GANGLOFF (pouvoir à Guillaume GARIN) – Stéphane BONIFACE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nicolas REY

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 15 avril 2022.

### 1/ POINT SUR LES TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

#### **CANTINE**

Le Premier Adjoint informe que le planning des travaux a été établi en vue de l'ouverture de la cantine dès la rentrée de septembre.

Une réunion de chantier est prévue le vendredi 13 mai avec les entreprises, Madame le Maire, Messieurs Nicolas REY, Pierre-Jean LAFFAY et Christophe VUILLEMIN.

Le coloris des menuiseries qui avait été choisi lors de la séance du conseil municipal du 15 avril dernier générerait ? après contact avec le fournisseur, un délai de livraison plus important que les autres teintes ; par conséquent, c'est le coloris gris (comme les pierres) qui a été retenu après que des membres de la commission bâtiments se soient réunis sur place.

Il est aussi prévu de changer les dalles de plafond de l'actuelle salle de restauration afin de réduire le niveau sonore pendant les repas.

#### **PORTAIL DE L'ECOLE**

Le Premier Adjoint rappelle que le seuil du portail a été réalisé par l'entreprise BISSAY-LAFFAY il y a quelques semaines. Le portail reconditionné avec traitement galvanisé à chaud permet une économie de 2.000 € par rapport à un portail neuf. L'entreprise CHAVOT doit intervenir avant le 14 juillet.

#### **JEUX POUR ENFANTS**

Le tapis volant du pont de singe a été posé par Pascal et Loïc. Il y a lieu de faire contrôler les jeux par un organisme de contrôle.

#### **SALLE D'ANIMATION RURALE**

La chape sera coulée par AUBONNET le lundi 23 mai. Il est prévu un séchage en 4 semaines.

Il faudra aérer la salle le plus possible, passé un délai de 48 H après le coulage.

Le sol neuf sera posé à la fin du mois de juin ou au plus tard fin juillet.

Trois manifestations sont attendues prochainement :

- Don du sang le 10 juin. Il faudra protéger le sol avec les rouleaux qu'il conviendra d'enlever tout de suite après pour continuer le séchage de la chape ;
- Repas des Boulistes le 16 juin : il faudra donner les consignes et poser des panneaux pour éviter des passages sur la chape ;
- Fête de l'école le 03 juillet : le spectacle aura directement lieu sur la chape mais le repas est à prévoir à l'extérieur.

Un devis pour le changement de la toiture doit être demandé afin de constituer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre des équipements sportifs.

## **TOITURE DE LA CURE**

Il y a lieu de demander la réactualisation du devis et en obtenir deux ou trois supplémentaires.

## **2/ VOIRIE**

La semaine dernière, une balayeuse du est intervenue dans le bourg en deux demi-journées. Prochainement, Pascal CHASSAGNE procédera au nettoyage hors bourg.

Le 3<sup>ème</sup> Adjoint demande à ce que les abords des ponts de Comby, de l'allée Cavalière, de l'impasse du Gand, du chemin du Moulin, de Gonon et celui à côté de chez Gaudron soient nettoyés, en prévision de la visite du bureau d'étude INFRANEO, mandaté par CEREMA (dans les départements de la Loire et de l'Isère). CEREMA est un organisme public, en charge de mettre en œuvre le Programme National des Ponts, conduit et financé par l'État.

Le 2<sup>ème</sup> Adjoint informe du fauchage des accotements prévu début juin. Il demandera à l'entreprise BALMONT de réactualiser son devis.

De même, Madame le Maire informe que Monsieur Stéphane BONIFACE fera réactualiser les devis d'enrobé.

Deux camions de 29 tonnes d'agrégats de rabotage ont été commandés pour traiter certains chemins communaux préalablement listés.

- **CHEMIN DU BUIS**

S'il y a un reliquat d'agrégats de rabotage, le chemin du Buis pourrait en bénéficier pour combler un creux.

- **TRACÉS AU SOL**

Cette semaine, Stéphane BONIFACE et Pierre-Jean LAFFAY ont tracé plusieurs places de stationnement public dans le centre du bourg.

- **MIROIR DE VISIBILITÉ**

Il n'y a aucune visibilité à l'intersection du chemin de la salle d'animation Rurale et de la RD 103, dite route de Saint Just. Il sera soumis à l'avis des services du Conseil Départemental l'implantation d'un miroir de visibilité sur le talus droit de la route départementale 103 (dans le sens St Just/Ste Colombe) et d'un panneau STOP à la sortie haute du chemin de la salle d'animation. Dès réception de leur avis, un arrêté sera pris et le nécessaire implanté.

## **3/ TRAVAUX D'ÉTÉ**

L'agent contractuel qui devait débiter le lundi 30 mai prochain, s'est blessé et ne pourra honorer le début de son contrat.

Il est important de suppléer à son absence. Il est donc suggéré d'adresser une offre d'emploi aux mairies du secteur et sur l'application ILLIWAP.

Une entente avec la commune de Saint Cyr de Valorges est mise en place pour une journée. Pascal CHASSAGNE ira aider l'agent de Saint Cyr le mercredi 18 mai. À son tour, ce dernier viendra aider Pascal pour enlever les branches autour de la salle d'animation rurale, lorsque nous aurons les dates de disponibilité du broyeur mis à disposition par la Communauté de Communes Forez Est.

## **4 / PARCELLE COMMUNALE BOUCHOUCLETTE**

Monsieur SERRUT, propriétaire à Bouchouchette entretient 10,20 m<sup>2</sup> devant sa maison. Cette zone, sans référence cadastrale, est considérée comme un accotement du chemin rural, appartenant au domaine privé de la commune.

À ce titre, il est obligatoire de procéder à une enquête publique. À l'unanimité des membres présents, c'est Monsieur Pierre FAVIER, commissaire-enquêteur, qui est désigné pour ce faire. L'arrêté de nomination suivra.

Il est demandé de s'assurer qu'aucune canalisation des partenaires du sol ne passent en souterrain. A l'unanimité des membres présents, il est décidé de proposer à l'acquéreur un montant forfaitaire de 500 € TTC comprenant l'impact du coût du commissaire-enquêteur pour la commune.

## 5/ SUBVENTION AU SOU DES ÉCOLES

Suite à la rencontre des Elus de Sainte Colombe et de Saint Cyr avec les membres du Sou des écoles le jeudi 5 mai 2022, il est décidé, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 110 € pour 2022, s'alignant ainsi sur la subvention que donne la commune de Saint Cyr.

S'il advenait qu'un projet particulier soit mis en place, une subvention exceptionnelle pourrait alors être votée.

## ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle la convention votée lors du dernier conseil municipal, avec la MAGE, service du Conseil Départemental. Le technicien s'est rendu à Sainte Colombe lundi 09 mai 2022 et a adressé son compte-rendu le même jour. Les conclusions sont positives quant à l'entretien de la station d'épuration et la limpidité de l'eau en sortie. Des aménagements peuvent être apportés pour limiter la pousse des orties au détriment des roseaux et pour régler le débit d'entrée de station en agissant sur les regards dans le bourg.

## 6/ ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Il est décidé d'organiser le scrutin des Législatives des 12 et 19 juin à la salle des fêtes.

| 1 <sup>er</sup> tour |                     |                  |                    |
|----------------------|---------------------|------------------|--------------------|
| 08 H 00 – 10 H 30    | Ghislaine DUPUY     | Nicolas REY      | Pierre-Jean LAFFAY |
| 10 H 30 – 13 H 00    | Jean-Jacques RAFFIN | Gérard DUTEL     | membre du CCAS     |
| 13 H 00 – 15 H 30    | Guillaume GARIN     | Sylvie GANGLOFF  | membre du CCAS     |
| 15 H 30 – 18 H 00    | Ghislaine DUPUY     | Véronique DEBERT |                    |

| 2 <sup>ème</sup> tour |                     |                      |                   |
|-----------------------|---------------------|----------------------|-------------------|
| 08 H 00 – 10 H 30     | Nicolas REY         | Véronique DEBERT     | Stéphane BONIFACE |
| 10 H 30 – 13 H 00     | Jean-Jacques RAFFIN | Gérard DUTEL         | membre du CCAS    |
| 13 H 00 – 15 H 30     | Guillaume GARIN     | Sylvie GANGLOFF      | membre du CCAS    |
| 15 H 30 – 18 H 00     | Ghislaine DUPUY     | Christophe VUILLEMIN |                   |

## QUESTIONS DIVERSES

**Assainissement** : La facturation 2020 a été faite et prise en charge par la Trésorerie.

**Concessions cimetièrè** : Les concessions arrivant à échéance en 2020, 2021 et 2022 seront renouvelées après courrier adressé aux familles.

**Inventaire des ponts et murs de soutènement de voirie communale d'une hauteur supérieure à 2 m** : dans le cadre de la mission évoquée en partie 2/, le 3<sup>ème</sup> Adjoint fait part de son interrogation quant aux murs de la rue des Tisseurs, rue du Pèlerin et Chemin du Moulin.

**Barrière blanche près du STOP** : Monsieur Gérard DUTEL précise qu'elle a été mise en place il y a environ 6 ans ainsi par l'intermédiaire d'un service extérieur (ex DDE ? Conseil départemental ?). Une recherche sera faite en comptabilité.

**Assemblée Générale des Maires Ruraux** : mercredi 18 mai à Poncins à 18 H 30. Nicolas REY y assistera et sera peut-être accompagné de Gérard DUTEL si celui-ci peut se libérer.

**Bistrot des colombes** : la machine à glaçons financée par la Commune ne fonctionne plus. Pour l'instant, le Gérant utilise la sienne. Le remplacement sera réétudié en juillet prochain.

**Les baux de location** : comme vu lors du dernier conseil municipal, les baux liant la commune au Garage FARJOT, à la Rumeur Libre et au Bistrot des Colombes ont été transmis à notre cabinet d'avocats pour être réharmonisés. Nous sommes dans l'attente de ses propositions d'avenants.

**Classes en 2** : il a été établi un contrat de mise à disposition de la salle d'animation rurale pour les classes en 2 du samedi 14 mai, reprenant l'entièreté des prescriptions du SDIS 42 et la mise en œuvre des obligations de chacune des parties.

Pour rappel, une billetterie sera instaurée pour respecter le nombre de participants, un SSIAP 1 sera présent de 22 H à 3 H (coût : 206,72 € TTC), un mégaphone, des rideaux ignifuges, des extincteurs, un spot, des cheminements réfléchissants seront installés vendredi par les responsables du Comité des Fêtes et quelques ELUS.

**Fête du 14 juillet** : le comité des Fêtes n'organise pas de repas et privilégie la restauration au Bistrot des Colombes. Un feu d'artifice musical a été commandé ce jour à l'ETOILE de Néronde.

**Fête patronale** : Elle aura lieu les 27, 28 et 29 août. Le Comité des Fêtes constate la hausse des coûts des spectacles et prestations, rendant l'organisation plus compliquée.

**Incivilités** : Madame le Maire explique que depuis Pâques, diverses exactions ont eu lieu dans le bourg à plusieurs reprises : tronc fracturé à l'Église, pots de fleurs renversés à l'Église, vol de fleurs, de chaise, serrure collée au Bistrot des Colombes. La Brigade de Gendarmerie de Balbigny est au courant et enquête.

**Possibilité d'imprimer des cartes de visite pour les Élus** : à la demande ; en effet, des planches de cartes de visites vierges sont au secrétariat.

**Bulletin municipal** : Madame le Maire conseil de penser d'ores et déjà à prendre des photos lors d'évènements.

**Presse** : il nous faudrait avoir le réflexe de contacter Le Progrès pour des thèmes d'articles (Monsieur Thierry BOUTILLER).

**Actions des délégués du CM** : Madame le Maire souhaite qu'au prochain conseil de juin les personnes qui sont déléguées auprès d'organismes extérieurs face un compte rendu des différents dossiers qui ont été traités et des décisions qui ont été prises. Cela concerne entre autres :

- La roannaise de l'eau, le SMAELT
- Les commissions intercommunales environnement, SIEL, enfance-jeunesse, Finances,
- NATURA 2000,
- Espace 2m,
- SCOT 42

**Invitation à l'inauguration de l'orgue de Bussières** : samedi 14 mai à 20 H 30 à Bussières.

Madame le Maire informe qu'un administré se plaint de l'état de la voirie qui dessert sa maison ; elle donne lecture du mail de réponse qui lui a été adressé dans lequel elle précise que des sommes conséquentes ont déjà été affectées à ce chemin et que d'autres voies communales attendent notre intervention. La commission voirie réétudiera la situation après que les travaux budgétisés pour cette année soient réalisés.

**Prochain conseil municipal le vendredi 24 juin 2022 à 20 H en Mairie.**

La séance est levée à 23 H